



# Liste de vérification pour le transfert de contingent

modifié le 30 Janvier, 2014

Les producteurs doivent compléter les formulaires pour contingents appropriés suivants et rencontrer les exigences pour chaque transaction, tel qu'énoncé dans les politiques, procédures et programmes d'EFO										
Formulaire	Nom du formulaire	Transaction								
		Transfert STC		Transfert de contingent avec lieux/vente de ferme entière		Transfert familial	Mêmes détenteurs de contingent		Changement de propriété Société/famille	
		Vendeur	Acheteur	Vendeur	Acheteur		Transfert permanent	Transfert temporaire	Nom cédé	Actionnaires
	Convention d'achat			X	X	X				
STC 1-14	Offre de vente	X		*						
STC 2-14	Offre d'achat		X							
3-14	Demande du vendeur			X		X				
4-14	Demande de l'acheteur				X	X				
5-14	Consentement du grevant/détenteur de valeurs - vendeur	X		X		X	X	X	X	X
6-14	Déclaration d'abandon de contingent -vendeur	X		X		X				
7-14	Demande de déplacement /fusion de contingents						X	X		
	Avis juridique	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Frais de demande – 100 \$, plus TVH	X		X						
	Acte – nouveau détenteur de contingent et changement de propriété de contingent		X		X	X			X	

\*Sous réserve de la politique à l'égard des œufs et poulettes, section 8[d]

## Remarque :

Le producteur doit être en règle avec EFO. Pour être en règle, un producteur doit être en conformité avec tous les règlements d'EFO, les politiques, ordonnances et directives touchant les poudeuses et les poulettes, y compris la densité de l'hébergement. Les producteurs doivent avoir déposé toute la paperasse au bureau d'EFO tel qu'énoncé dans le règlement général d'EFO ; et être à jour avec tous les droits de licence, prélèvements et tout autre montant dû à EFO.



## Explication des formulaires et exigences

	<b>Convention d'achat</b>	Une convention d'achat est un contrat qui facilite le transfert de contingent avec lieux enregistrés et le transfert de contingent sans lieux enregistrés à des membres de la famille. Ce formulaire n'est pas fourni par la Commission.
<b>STC formulaire 1-14</b>	<b>Demande de vente</b>	À remplir par le producteur qui demande de vendre un nombre d'unités de contingent, à un prix par unité précisé, par un STC.
<b>STC formulaire 2-14</b>	<b>Offre d'achat</b>	À remplir par le producteur qui demande d'acheter un nombre d'unités de contingent, à un prix par unité précisé, par un STC.
<b>Formulaire 3-14</b>	<b>Demande du vendeur</b>	À remplir par les producteurs qui transfèrent du contingent avec lieux enregistrés ou du contingent sans lieux enregistrés à des membres de la famille.
<b>Formulaire 4-14</b>	<b>Demande de l'acheteur</b>	À remplir par les producteurs qui transfèrent du contingent avec lieux enregistrés ou sans lieux enregistrés de membres de la famille.
<b>Formulaire 5-14</b>	<b>Consentement du grevant/ détenteur de valeurs</b>	S'il y a une cession (privilège) déposée par un détenteur de valeurs, le consentement ou l'abandon doit être remplie par le titulaire de privilège.
<b>Formulaire 6-14</b>	<b>Déclaration d'abandon de contingent</b>	À remplir par le producteur ou l'auteur de transfert confirmant son accord au transfert de contingent.
<b>Formulaire 7-14</b>	<b>Demande pour un déplacement/ fusion de contingent</b>	À remplir par le détenteur de contingent qui transfère du contingent soit sur une base permanente ou temporaire à un autre emplacement.
	<b>Avis juridique</b>	Un avis juridique à compléter par un avocat et soumis sur son en-tête de lettre, utilisant le modèle fourni par la Commission.
	<b>Acte</b>	Un acte enregistré doit être fourni par tout nouveau détenteur de contingent ou lorsqu'il y a un changement à la propriété des lieux enregistrés.



# STC Formulaire 1-14 Offre de vente

tel que modifié en décembre 2020

N° du titulaire de contingent : \_\_\_\_\_ Contingent d'œufs  Contingent de poulettes

Nom du titulaire du contingent : \_\_\_\_\_

Personne-ressource : \_\_\_\_\_  
(si différente du titulaire du contingent)

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ Cellulaire : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_  
Adresse Ville Code postal

Date effective (à laquelle le contingent sera disponible à des fins de vente) : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_  
(v. le calendrier du STC pour la date effective la plus tôt) Mois Jour Année

Dates visées pour le STC 2021 (Calendrier du STC disponible sur le site Web de la EFO) TC1  mars 4 TC2  juin 30 TC3  novembre 4

Nombre d'unités de contingent offertes aux fins du transfert : \_\_\_\_\_  
(poulettes/et ou poussins d'un jour ne peuvent être commandées pour cette quantité)

Prix par unité de contingent :  295 \$ par unité de contingent d'œufs or  
 25 \$ par unité de contingent de poulettes

Offre de vente totale : \_\_\_\_\_ \$  
(nombre d'unités offertes X le prix de l'offre)

Par la présente, le soussigné demande à la Commission de lui transférer une part de contingent dans le cadre du STC tel que décrit ci-haut. Les frais de demande sont inclus, payables par chèque ou carte de crédit, au montant de 100 \$ plus TVH, ainsi que tous les documents requis.

Chèque inclus (payable à Egg Farmers of Ontario)  Paiement par carte de crédit : Visa  ou Mastercard

Numéro de la carte : \_\_\_\_\_ Date d'expiration : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_  
(Nom du titulaire de contingent ou du représentant désigné en lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
(Signature du titulaire de contingent ou du représentant désigné)

*Nota : une confirmation de la réception de l'offre de vente vous sera envoyée.*

*Afin de participer au système de transfert de contingent de l'Ontario, le producteur (demandeur) doit être en règle auprès de la EFO. Un producteur en règle est celui qui est conforme à toutes les règles et politiques à l'égard des œufs et des poulettes, ordonnances et directives, y compris la densité de peuplement. Les producteurs doivent avoir déposé tous les documents au bureau de la EFO tel que décrit dans les règlements généraux de celle-ci et ils doivent être à jour en ce qui concerne les droits de permis, les redevances ou toutes autres sommes dues à la Commission.*



# STC Formulaire 2-14 Offre d'achat

tel que modifié en septembre 2021

Êtes-vous actuellement titulaire d'un contingent?  Oui  Non

N° du titulaire de contingent : \_\_\_\_\_ Veut acheter :  contingent d'œufs  contingent de poulettes  
(si titulaire d'un contingent)

Pour le poulailler no : \_\_\_\_\_ Date de placement : \_\_\_\_\_ Semaine repère no : \_\_\_\_\_

(v. le calendrier du STC pour la date effective la plus tôt)

Nom : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ Cellulaire : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_  
Adresse Ville Code postal

Emplacement de la ferme – NIP (numéro d'identification personnel) : \_\_\_\_\_

Dates visées pour le STC 2021 TC1  TC2  TC3   
mars 4 juin 30 novembre 4

(Calendrier du STC disponible sur le site Web de la EFO)

Nombre d'unités de contingent demandées : \_\_\_\_\_

(les unités demandées ne peuvent dépasser le nombre d'unités mises en vente par session de transfert de contingents, avec un maximum de 6 670 unités de contingent d'œufs ou de 16 670 unités de contingent de poulettes)

Prix par unité de contingent :  295 \$ par unité de contingent d'œufs or  
 25 \$ par unité de contingent de poulettes

Montant total de l'offre (offre d'achat) \$ \_\_\_\_\_  
(nombre d'unités X le prix de l'offre par unité)

Par la présente, l'acheteur soussigné demande à la Commission de lui transférer une part de contingent dans le cadre du STC tel que décrit ci-haut. Les frais de demande sont inclus dans un montant de 10 % de l'offre totale d'achat payable par chèque à la Egg Farmers of Ontario, ainsi que tous les documents requis.

\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_  
(Nom du titulaire de contingent ou du représentant désigné en lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
(Signature du titulaire de contingent ou du représentant désigné)

*Nota : une confirmation de la réception de l'offre d'achat vous sera envoyée.*

*Afin d'acquiescer une part de contingent dans le cadre du système de transfert de contingent de l'Ontario, le producteur (demandeur) doit être en règle auprès de la EFO. Un producteur en règle est celui qui est conforme à toutes les règles et politiques à l'égard des œufs et des poulettes, ordonnances et directives, y compris la densité de peuplement. Les producteurs doivent avoir déposé tous les documents au bureau de la EFO tel que décrit dans les règlements généraux de celle-ci et ils doivent être à jour en ce qui concerne les droits de permis, les redevances ou toutes autres sommes dues à la Commission.*



## Formulaire 3-14 Demande de transfert de contingent du vendeur

À : EGG FARMERS OF ONTARIO (la Commission)

De : \_\_\_\_\_  
(Nom du vendeur)

\_\_\_\_\_  
(Adresse du vendeur)

Téléphone \_\_\_\_\_ Télécopieur \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

Cette demande est pour :

1. Le transfert de contingent,

avec lieux enregistrés       sans lieux enregistrés – membres de la famille

2. Le transfert de \_\_\_\_\_ unités du contingent n° \_\_\_\_\_ ( Œuf       Pettes )

3. Présentement fixé et attribué aux lieux enregistrés situés à :

Terre : \_\_\_\_\_ Rang : \_\_\_\_\_ Municipalité : \_\_\_\_\_ Comté : \_\_\_\_\_

4. À : \_\_\_\_\_ N° du Contingent (si détenteur de contingent) \_\_\_\_\_  
Nom de l'acheteur

5. Date d'entrée en vigueur demandée : \_\_\_\_\_ Date d'élimination : \_\_\_\_\_

Une copie de la convention d'achat doit accompagner cette demande.

\_\_\_\_\_  
Daté      Nom du vendeur en lettres moulées      Signature du vendeur

\_\_\_\_\_  
Daté      Nom du vendeur en lettres moulées      Signature du vendeur

Le précité a le plein pouvoir de contraindre le détenteur de contingent en ce qui concerne toutes démarches auprès de la Commission, y compris le droit de demander à la Commission de transférer tout ou une partie du contingent numéro \_\_\_\_\_. Cette autorisation demeure en vigueur jusqu'à ce que sa révocation soit déposée à la Commission.



## Formulaire 4-14 Demande de transfert de contingent de l'acheteur

À : EGG FARMERS OF ONTARIO (la Commission)

De : \_\_\_\_\_  
(Nom de l'acheteur)

\_\_\_\_\_  
(Adresse de l'acheteur)

Téléphone \_\_\_\_\_ Télécopieur \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

Cette demande est pour :

1. Le transfert de contingent,

avec lieux enregistrés       sans lieux enregistrés – membres de la famille

2. le transfert de \_\_\_\_\_ unités du contingent n° \_\_\_\_\_ (Œufs  Poulettes )

3. de \_\_\_\_\_  
Nom du vendeur

4. à l'acheteur soussigné, numéro du contingent actuel \_\_\_\_\_, (s'il y a lieu)

5. en ce qui concerne les lieux enregistrés dont l'acheteur est propriétaire à :

Terre : \_\_\_\_\_ Rang : \_\_\_\_\_ Municipalité : \_\_\_\_\_ Comté : \_\_\_\_\_

5. Date d'entrée en vigueur demandée : \_\_\_\_\_ Date de la mise en place : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Daté      Nom de l'acheteur en lettres moulées      Signature de l'acheteur

\_\_\_\_\_  
Daté      Nom de l'acheteur en lettres moulées      Signature de l'acheteur



## Formulaire 5-14 Consentement du grevant ou détenteur de valeurs

(À compléter sur l'en-tête de lettre du détenteur de valeurs)

À : EGG FARMERS OF ONTARIO (la Commission)

De : \_\_\_\_\_  
Grevant/détenteur de valeurs

Le soussigné est grevant des lieux enregistrés en vertu du

contingent d'œufs/de poulettes numéro \_\_\_\_\_, détenu par \_\_\_\_\_

situé à Terre \_\_\_\_\_, Rang \_\_\_\_\_, Municipalité \_\_\_\_\_,

Comté de \_\_\_\_\_, à titre d'hypothèque ou charge ou \_\_\_\_\_, qui existe au moment de cette demande  
(autre - préciser)

Par la présente, le soussigné consentit au transfert de \_\_\_\_\_, unités du contingent d'œufs/de poulettes numéro \_\_\_\_\_,

concernant les lieux enregistrés ci-dessus.

Daté : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
(Nom du grevant en lettre moulées)

\_\_\_\_\_  
(Signature du grevant ou son représentant autorisé)

\_\_\_\_\_  
(Adresse)

\_\_\_\_\_  
(Numéro de téléphone)

\_\_\_\_\_  
(Courrier électronique)



## Formulaire 6-14 Déclaration d'abandon de contingent

À : EGG FARMERS OF ONTARIO (la Commission)

Par la présente, le soussigné RENONCE tous ses droits à \_\_\_\_\_ unités de contingent d'œufs   
poulettes  attribuées au contingent numéro \_\_\_\_\_, pour la commercialisation d'œufs, la possession  
de volailles, la production d'œufs ou de poulettes, attribuées par Egg Farmers of Ontario sous le contingent n°  
\_\_\_\_\_ en vertu des lieux enregistrés, décrits comme Terre \_\_\_\_\_, Rang \_\_\_\_\_, Municipalité \_\_\_\_\_,  
Comté \_\_\_\_\_ dans la province de l'Ontario.

Le soussigné comprend manifestement que dès l'approbation officielle de la Commission, le contingent n° \_\_\_\_\_  
sera réduit ou annulé conformément aux dispositions précédentes.

Dans le cas de l'annulation de 100% du contingent, le soussigné ne possèdera pas en aucun temps à l'avenir des volailles,  
œufs ou poulettes, supérieur à 100 oiseaux sans un contingent.

Daté : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Nom du vendeur en lettres moulées

\_\_\_\_\_  
Signature du vendeur ou son représentant autorisé  
Si une société, j'ai l'autorité de contraindre la société.





## Formulaire 7-14 Demande de déplacement/fusion de contingents

Œufs  Poulettes  N° de contingent : \_\_\_\_\_

Nom du détenteur de contingent : \_\_\_\_\_  
(Nom)

demande un/une :

Déplacement permanent  Déplacement temporaire  Fusion de contingents

de \_\_\_\_\_ nombre d'unités

Aux lieux enregistrés situés à :

Terre : \_\_\_\_\_ Rang : \_\_\_\_\_ Municipalité : \_\_\_\_\_

Comté : \_\_\_\_\_ Date d'entrée en vigueur : \_\_\_\_\_

Y a-t-il d'autres contingents attribués à la propriété susnommée ou à des propriétés voisines à la propriété susnommée? Oui \_\_\_\_ Non \_\_\_\_

Si oui, indiquez le n° du contingent : \_\_\_\_\_ Nom du détenteur de contingent : \_\_\_\_\_

### Renseignements sur le déplacement/la fusion :

Date d'entrée en vigueur du déplacement/de la fusion : \_\_\_\_\_

Élimination des poules à l'emplacement original : \_\_\_\_\_

Date prévue où les poules seront logées au nouvel emplacement : \_\_\_\_\_

Si temporaire, date d'échéance au nouvel emplacement : \_\_\_\_\_

Date prévue où les poules seront relogées à l'emplacement original : \_\_\_\_\_

Raison pour la demande : \_\_\_\_\_

Je/nous attestons que les renseignements fournis sont fidèles et exacts à ma/notre meilleure connaissance et je/nous comprends de plus que je/nous ne peut placer les poules/poulettes dans la nouvelle installation avant d'avoir reçu l'autorisation par écrit de le faire d'Egg Farmers of Ontario.

Date : \_\_\_\_\_ Signature du demandeur : \_\_\_\_\_

Notez : Formulaire 5-14 est requis s'il y a un grevant.



# Avis juridique

modifié en septembre 2021

(Délivré par un avocat sur papier à en-tête)

Egg Farmers of Ontario  
7195, prom. Millcreek  
Mississauga (Ontario) L5N 4H1

Monsieur,

NOM DU DÉTENTEUR DE QUOTA : \_\_\_\_\_

## Section A

N° de quota :		
Locaux enregistrés situés au :		
Description juridique :		
N° de lot :	N° de plan /concession :	Canton :
NIP :		
Adresse municipale :		
Propriété enregistrée conformément à l'acte ou au transfert :		
Représentant(s) désigné(s) ayant l'autorisation de signer en matière de quotas :		

En notre qualité d'avocats du détenteur de quota susmentionné, nous confirmons que le titre des locaux ci-dessus est enregistré au nom dudit détenteur de quota.

## Section B - Associés ou actionnaires d'un détenteur de quota

Le nom de tous les associés ou actionnaires, si le détenteur est une société en nom collectif ou une société, est indiqué ci-dessous. (Dans l'éventualité où un associé ou un actionnaire du détenteur de quota serait une société en nom collectif ou une société, veuillez indiquer chaque société en nom collectif ou société séparément, en identifiant ses associés et/ou actionnaires respectifs.)


## Section C - À remplir en cas de changement de propriétaire des locaux enregistrés.

Un transfert des locaux enregistrés en faveur du détenteur de quota a été effectué le \_\_\_\_<sup>e</sup> jour du mois de \_\_\_\_\_ 20\_\_ comme en atteste l'instrument n° \_\_\_\_\_.

Cordialement,

\*Dans le cas de transferts multiples, le détenteur de quota peut demander une exemption de l'exigence d'avis juridique, laquelle peut être accordée lorsqu'EFO juge détenir des renseignements à jour sur la partie concernée.



# Formule n° GR-EPPI-3.9 – Bulletin de commande des poudeuses de remplacement

telle qu'amendée en date de juillet 2018

[Chaque producteur d'œufs devra remplir, signer, certifier comme étant exact et véridique et déposer au bureau de la Commission une formule GR-EPPI-3.9, Bulletin de commande des poudeuses de remplacement, dans les trente (30) jours ouvrables de la mise en place des poussins d'un jour dans l'installation de poulettes.]

## COORDONNÉES DU PRODUCTEUR D'ŒUFS

NOM DU PRODUCTEUR D'ŒUFS \_\_\_\_\_ CONTINGENT N° \_\_\_\_\_

## RENSEIGNEMENTS SUR LA MISE EN PLACE ET LA GRANGE

POULAILLER À PONDEUSES N°	ÂGE À LA MISE EN PLACE (SEMAINES)
DATE DE LIVRAISON MM/JJ/AA	CAPACITÉ DE LA GRANGE À LA MISE EN PLACE
SEMAINE REPÈRE DÉSIGNÉE MM/JJ/AA	

## FEUILLE DE CALCUL DE L'AFFECTATION À LA PRODUCTION

Contingent de production :	
Allocation pour la croissance du marché :	
<b>[Producteurs av. plusieurs troupeaux seulement]</b> Moins : inventaire estimatif au moment de la mise en place (sans incl. les programmes) :	
<b>Affectation totale à la production [PA]:</b> [l'affectation totale est utilisée pour calculer les programmes basés sur le %]	

## FEUILLE DE CALCUL DE LA MISE EN PLACE TOTALE

<b>Affectation totale à la production :</b>	
1% de mortalité [product. avec troupeau unique] :	
*1 % semaine repère :	
*Incitatif de bande : juil 1% ou jan/févr 2% :	
*Volatiles de location [demande jointe] :	
*Crédits de contingent :	
Autre :	
<b>MISE EN PLACE TOTALE</b>	

\*Les programmes doivent être approuvés par la Commission avant la mise en place.

## RENSEIGNEMENTS SUR LE COUVOIR ET LE PRODUCTEUR DE POULETTES

RENSEIGNEMENTS SUR LE COUVOIR				RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUCTEUR DE POULETTES		
DATE D'ÉCLOSION	COUVOIR	COULEUR VOLATILES	QUANTITÉ COMMANDÉE	PRODUCTEUR DE POULETTES	NUMÉRO DE CONTINGENT DE L'ÉLEVEUR	PROV.
MM/JJ/AA						
MM/JJ/AA						
MM/JJ/AA						
MM/JJ/AA						

Le détenteur de contingent soussigné certifie que les renseignements sur cette formule sont exacts et véridiques à tous égards et consent par la présente à ce qu'EFO ou ses représentants vérifient tous les renseignements soumis. Le soussigné reconnaît et convient que toute indemnisation que reçoit le producteur d'œufs ou l'éleveur de poulettes appartenant les oiseaux, versée pour les oiseaux perdus en raison de l'influenza aviaire ou la Salmonella enteritidis, sera partagée équitablement entre l'éleveur de poulettes et le producteurs d'œufs.

Signature du producteur d'œufs \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

## INSTRUCTIONS CONCERNANT L'UTILISATION DE CE RAPPORT

1. EMPLOYER UN RAPPORT POUR CHAQUE BANDE.
2. CE RAPPORT DOIT ÊTRE REMPLI PAR LE PRODUCTEUR AU MOMENT OÙ LES VOLATILES SONT COMMANDÉS
3. S'IL S'AGIT DE LOCATION DE VOLATILES, LA DEMANDE DE PARTICIPATION AU PROGRAMME DE LOCATION DE PONDEUSES DOIT ÊTRE CI-JOINTE.
4. DÈS RÉCEPTION PAR LA COMMISSION, TOUTES LES FORMULES DÛMENT REMPLIES SERONT TRAITÉES ET UNE CONFIRMATION DE LA RÉCEPTION SERA ÉMISE AU PRODUCTEUR D'ŒUFS, AU COUVOIR ET AU PRODUCTEUR DE POULETTES.
5. TOUTES LES RUBRIQUES DU PRÉSENT RAPPORT DOIVENT ÊTRE REMPLIES, LES FORMULES INCOMPLÈTES SERONT RETOURNÉES AU PRODUCTEUR D'ŒUFS ET NE SERONT PAS TRAITÉES.

Édicté en vertu du règlement général d'Egg Farmers of Ontario concernant la production et la commercialisation des œufs et des poulettes

### À usage interne :

N° de commande : \_\_\_\_\_ Date de réception : \_\_\_\_\_ Initiale du gestionnaire de contingent : \_\_\_\_\_



## Formule n° GR-PGI-3.10 – Rapport de poussins d’un jour du producteur

*telle qu'amendée en date de février 2017*

[Chaque producteur de poulettes devra remplir, signer, certifier comme étant exact et véridique et déposer au bureau de la Commission la formule GR-PGI-3.10, Rapport de poussins d’un jour du producteur, dans les dix (10) jours ouvrables suivant la dernière mise en place.]

### COORDONNÉES DU PRODUCTEUR DE POULETTES

NOM, PRODUCTEUR DE POULETTES \_\_\_\_\_ CONTINGENT N° \_\_\_\_\_

### LIVRAISON DES POULETTES

DATE D'ÉCLOSION	NOM DU COUVOIR	NBRE DE POULETTES	COULEUR DES VOLATILES	RACE DES VOLATILES	N° DE GRANGE DU PRODUCTEUR DE POULETTES
MM/JJ/AA					
MM/JJ/AA					
MM/JJ/AA					
MM/JJ/AA					

NOMBRE TOTAL DE POULETTES MISES EN PLACE \_\_\_\_\_

[Selon le reçu du couvoir, comprenant les volatiles supplémentaires, joindre tous les bons de livraison]

### RÉCIPIENDAIRE DE POULETTES DE 19 SEMAINES (PRODUCTEUR D'ŒUFS)

DATE D'ÉCLOSION	PRODUCTEUR D'ŒUFS CONTINGENT N°	NOM DU CONTINGENT DU PRODUCTEUR D'ŒUFS	NBRE DE POULETTES	COULEUR DES VOLATILES
MM/JJ/AA				
MM/JJ/AA				
MM/JJ/AA				
MM/JJ/AA				

**Le producteur de poulettes soussigné certifie que les renseignements sur cette formule sont exacts et véridiques à tous égards et consent par la présente à ce qu'EFO ou ses représentants vérifient tous les renseignements soumis.**

Signature du producteur de poulettes \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

### INSTRUCTIONS CONCERNANT L'UTILISATION DE CE RAPPORT

1. LE PRÉSENT RAPPORT DOIT ÊTRE REMPLI PAR LE PRODUCTEUR DE POULETTES DANS LES DIX (10) JOURS SUIVANT LA DERNIÈRE MISE EN PLACE.
2. DÈS RÉCEPTION PAR LA COMMISSION, TOUTES LES FORMULES DÛMENT REMPLIES SERONT TRAITÉES ET UNE CONFIRMATION DE LA RÉCEPTION SERA ÉMISE AU PRODUCTEUR DE POULETTES ET AU PRODUCTEUR D'ŒUFS.
3. TOUTES LES RÉCEPTIONS DE POULETTES DE 19 SEMAINES, Y COMPRIS PAR CEUX QUI NE DÉTIENNENT PAS DE CONTINGENTS, DOIVENT ÊTRE DÉCLARÉES POUR TOUTES LES DATES D'ÉCLOSION RESPECTIVES.
4. TOUTES LES RUBRIQUES DU PRÉSENT RAPPORT DOIVENT ÊTRE REMPLIES, LES FORMULES INCOMPLÈTES SERONT RETOURNÉES AU PRODUCTEUR DE POULETTES ET NE SERONT PAS TRAITÉES.

Édicté en vertu du règlement général d'Egg Farmers of Ontario concernant la production et la commercialisation des œufs et des poulettes



## Formule GR-PGI-3.11 – Rapport de poulettes de 19 semaines du producteur

tel qu'amendé en juillet 2016

Chaque producteur de poulettes devra remplir, certifier comme étant exact et véridique et déposer au bureau de la Commission un Rapport sur les poulettes de 19 semaines (formule GR-PGI-3.11,) dans un délai de dix (10) jours ouvrables suivant la dernière date de transfert de poulettes à partir du poulailler.

N° de contingent de poulettes : \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_  
Nom du producteur de poulettes : \_\_\_\_\_

N° téléphone : \_\_\_\_\_ N° cell. : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Nombre total élevé : \_\_\_\_\_ Âge à l'expédition : \_\_\_\_\_

Date d'éclosion	Date de ramassage	N° de contingent du récipiendaire (poulettes)	Nom du détenteur de contingent* (poulettes)	Nombre de poulettes	Couleur du volatile	Type/race de volatile

### Rachat du couvoir/négociant

Date d'éclosion	Date de ramassage	Nom du couvoir/négociant	Nombre de poulettes	Couleur du volatile	Type/race de volatile

**\*Si le récipiendaire des poulettes n'est pas un détenteur de contingent, veuillez l'identifier par ses nom, adresse de domicile, adresse 911, numéro de téléphone et le nombre de poulettes vendues. [Une liste peut être jointe.]**

Nombre total (Joindre reçus du camionneur) : \_\_\_\_\_ Suivant (d'un jour) \_\_\_\_\_  
Date de placement : \_\_\_\_\_

Toutes les poulettes associées aux dates d'éclosion ci-dessus ont-elles été expédiées? Oui  Non

Dans la négative, quelle est la date d'expédition prévue? \_\_\_\_\_

Remarques : \_\_\_\_\_

Le producteur de poulettes soussigné certifie que tous les renseignements ci-dessus sont exacts et véridiques à tous égards.

Signature du producteur de poulettes : \_\_\_\_\_

Fait dans le cadre du règlement général d'Egg Farmers of Ontario  
concernant la production et la commercialisation des œufs et des poulettes



## Autorisation et instructions

Modifiée en juin 2023

À : La Egg Farmers of Ontario, ses cadres, administrateurs et employés

De : \_\_\_\_\_ Nom du titulaire du contingent

\_\_\_\_\_  
Contingent d'œufs / poulettes / n° de permis

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

1. Par la présente, je vous demande et autorise à révéler l'information suivante :

- (i) Toute information concernant le contingent du soussigné, ses installations enregistrées, production d'œufs et mises en marché.
- (ii) Évaluation Propreté d'abord – Propreté toujours<sup>MC</sup>.
- (iii) Évaluation en matière de soins aux animaux, y compris la conformité au Code, les mesures des cages.
- (iv) Résultats des tests de dépistage de Salmonella (SE).

à :  
Nom de la compagnie ou de la personne :

(i) \_\_\_\_\_

(ii) \_\_\_\_\_

2. Les entités ci-dessus sont par la présente autorisées à soumettre la documentation au nom du soussigné dans le portail EFOonline.

3. Cette autorisation et directive constituent le consentement du soussigné en vertu de toute loi ou politique sur les renseignements personnels.

4. Cette autorisation et directive sont irrévocables jusqu'à ce qu'un avis écrit à cet effet soit reçu du soussigné aux bureaux de la EFO.

Fait à \_\_\_\_\_ ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_, 20\_\_\_\_.

Nom du titulaire du contingent :

Témoïn :

\_\_\_\_\_

Signature autorisée

\_\_\_\_\_